

8f`]VffUh]cb`bš89@!&*!\$\$')

GYfj]WY`9l dfYgg`Ff[]cbU``Afhfcdc`]hU
 acV]`]hf`XY`Hci`ci gY`.`UXcdh]cb`Xi`Xc
 CWW]hUb]Yž``Y`7cbgY]``8fdUfhYaYbhU``XY
 Afhfcdc`Y`Yh`H]ggfc`Yb`jiY`XY``ficV

L'an deux mille vingt-six le jeudi douze
 présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président
 Concorde - Centre de Congrès Pierre Baudis

DUfh]W]dUbhg

| | |
|----------------------------------|------|
| Afférents au Clo3n3s eil : | |
| Présents : | 126 |
| Procurations : | 6 |
| Date de convo0a6t ifoénv r i e r | 2026 |

Présents

| | |
|--------------------|----------------------------------|
| Aigrefeuille | M. Christian ANDRE |
| Aucamville | M. Gérard ANDRE, Mme Roseline AF |
| Aussonne | M. Michel BEUILLE, Mme Sylvie LI |
| Balma | Mme Sophie LAMANT, M. Frédéric L |
| Beaupuy | M. Marc FERNANDEZ |
| Beauzelle | M. Patrice RODRIGUES |
| Blagnac | M. Pascal BOUREAU, M. Joseph CAF |
| Brax | M. Thierry ZANATTA |
| Bruguières | M. Philippe PLANTADE |
| Castelginest | M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatri |
| Colomiers | Mme Sophie BOUBIDI, M. Thomas LA |
| | Josiane MOURGUE, M. Franck RIBEY |
| | Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAI |
| | M. Pierre VERNIOL |
| Cornebarrieu | Mme Dalila COUSIN, M. Alain TOPP |
| Cugnaux | M. Thomas KARMANN, Mme Marie-Hél |
| | M. Albert SANCHEZ |
| Drémil-Lafage | Mme Ida RUSSO |
| Fenouillet | M. Thierry DUHAMEL |
| Flourens | Mme Marion RIVOIRE |
| Fonbeauzard | M. Robert GRIMAUD |
| Gagnac-sur-Garonne | M. Patrick BERGOUGNOUX |
| Gratentour | M. Patrick DELPECH |
| Launaguet | Mme Patricia PARADIS, M. Michel |
| Lepinasse | M. Alain ALENCON |
| L'Union | Mme Brigitte BEC |
| Mondonville | Mme Véronique BARRAQUE ONNO |
| Mondouzil | M. Robert MEDINA |
| Mons | Mme Véronique DOITTAU |
| Montrabé | M. Jacques SEBI |
| Pibrac | Mme Brigitte HILLAT |
| Pin-Balma | M. Gil BEZERRA |
| Quint-Fonsegrives | M. Jean-Pierre GASC |
| Saint-Alban | M. Alain SUSIGAN |
| Saint-Jean | M. Bruno ESPIC, Mme Céline MORET |

| | |
|---------------------|--|
| Sa-Jo | M. Victor J |
| Saint-Orens | Mme Dominique FAURE, M. Serge J |
| Seilh | M. Didier CASTERA |
| Toulouse | Mme Caroline ADOUE-BIELSA, Mme F M. Christophe ALVES, Mme François AMPOULANGE, M. Olivier ARSAC, M BEZ, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean BOLZAN, M. Jean-Paul BOUCHE, Mme BOUZAÏDA, M. Maxime BOYER, M. Fr BRIANÇON, M. Sacha BRIAND, Mme F CABANES, M. François CHOLLET, M. COGNARD, M. Romain CUJIVES, M. J DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Baptiste DE SCORRAILLE, M. Aymer DEHEURLES, Mme Ghislaine DELMOND Cécile DUFRAISSE, M. Jonhny DUNA ARCH, Mme Christine ESCOULAN, M ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. ESPLUGAS-LABATUT, Mme Isabelle F Vincent GIBERT, M. François GRASS HARDY, Mme Caroline HONVAULT, M JACQUET VIOLLEAU, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, M LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M LALANE-DE LAUBADERE, M. Jean-Mi LATTES, M. Maxime LE TEXIER, Mme LEFEVRE, Mme Hélène MAGDO, Mme S MARTY, M. Antoine MAURICE, Mme C MAURIN, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUD Julienne MUKABUCYANA, Mme Claire Mme Nina OCHOA, Mme Gnadang OUSM Philippe PERRIN, Mme Julie PHARA François PORTARRIEU, M. Clément Agathe ROBY, M. Daniel ROUGE, M. SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme N M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole |
| Tournefeuille | M. Patrick CHARTIER, Mme Corinne Dominique FOUCHIER, Mme Corinne Laurent SOULIE |
| Villeneuve-Tolosane | Mme Agnès BENOIT-LUTMAN, M. Roma VAILLANT |

Conseillers ayant donné pouvoir

| | Pouvoir à |
|-----------------------------|----------------------------|
| Mme Bernadette GUERY | Jean-Michel MAZARDO |
| M. Patrick JIMENA | Karine TRAVAL-MICHELET |
| M. Marc PERE | Caroline HONVAULT |
| M. Honoré NOUVEL | Brigitte HILLAT |
| Mme Brigitte MICOULEAU | Marion LALANE-DE LAUBADERE |
| Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND | Claude DARDELET |

Conseillers excusés

| | |
|---------|---------------|
| Cugnaux | Mme Ana FAURE |
|---------|---------------|

8 f `] V f f U h] c b ` b š ` 8 9 @ ! & * ! \$ \$ ')

G Y f j] W Y ` 9 l d f Y g g ` F f [] c b U ` ` A f h f c d c `] h U
a c V] `] h f ` X Y ` H c i ` c i g Y ` . ` U X c d h] c b ` X i ` X c
C W W] h U b] Y ž ` ` Y ` 7 c b g Y] ` ` 8 f d U f h Y a Y b h U ` ` X Y
A f h f c d c ` Y ` Y h ` H] g g f c ` Y b ` j i Y ` X Y ` ` f i c V

9 l d c g f

Un travail partenarial pour consolider un do

La loi n° 2023-1269 du 27 décembre 2023 re
Métropolitains (SERM) définit les SERM comme
transport collectifs publics s'appuyant pri
ferroviaires. L'offre SERM intègre également
de service, des réseaux cyclables, des ser
d'autopartage, de transports guidés, ainsi c
pôles d'échanges multimodaux ».

Le 26 mars 2024, la Région Occitanie et Tiss
mobilité, avec le soutien du Conseil Départe
Métropole ont demandé la labellisation du
Métropolitain du bassin de mobilité de Toul
Ministre chargé des Transports.

Cette labellisation a été accordée le 27 ju
démarche de préfiguration, dans l'objectif d
demande du statut de SERM.

Afin d'établir cette proposition conjointe,
Départemental de la Haute Garonne, Toulouse
une convention de financement (délibération
vigueur le 23 décembre 2024, puis modifiée
date du ~~18/12/2024~~ ^{18/12/2025} nt les missions de préfigur
Dev, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions,

Ce travail a permis :

- de consolider un schéma d'offre cible mul
- de préciser sa trajectoire financière et
modalités de son financement ;
- de préciser le cadre partenarial de la fu
- d'acter la poursuite des travaux pour, en
économique du projet, prioriser et phaser

Un projet de service multimodal conçu pour r

Le projet porte l'ambition d'une offre de m
développement du territoire, aux besoins de
renforcer l'articulation entre mobilités et c
Cette ambition s'inscrit en cohérence avec l

Il se décline autour des enjeux suivants :

- proposer des services pour une mobilité individuelle, accessibles à tous les usagers, en tenant compte des évolutions de long terme, ce qui se traduit par :
 - déployer une offre ferroviaire complémentaire dans le territoire toulousain sans accroître la saturation des lignes existantes ;
 - consentir des investissements pour renforcer la fiabilité du réseau ferroviaire ;
 - permettre des correspondances train/métro ;
 - de la mise en service la ligne C du métro ;
 - réaliser des Pôles d'Echanges Multimodaux pour des correspondances entre modes (à pied, à vélo, en voiture particulière) et pour permettre l'offre de train ;
 - déployer des services routiers express couverts par le train, en desserte proche des pôles d'échanges ;
 - finaliser le Réseau Express Vélo ;
 - expérimenter des lignes de covoiturage à distance des branches ferroviaires ;
 - fluidifier le parcours voyageurs pour les lignes routières express, vélo, covoiturage, avec des horaires, à une tarification commune, et des services associés.
- construire un projet d'aménagement du territoire qui tienne compte de l'étalement urbain et les inégalités territoriales ;
- préserver l'environnement et lutter contre ses conséquences.

L'accès à la mobilité pour les personnes à mobilité réduite constitue une priorité pour tous les partenaires du projet pour une accessibilité accrue et un confort compris lors des correspondances entre modes de transport.

Le projet de SERM s'inscrit dans un déploiement progressif :

- dès la fin 2028, pour être au rendez-vous de la mise en service de la ligne C ;
- puis d'ici 2032, avec les améliorations de la branche ferroviaire nord de Toulouse (AFN) ;
- et, à plus long terme, à horizon 2040 et au-delà, avec le projet complet favorisant l'émergence d'alternatives de mobilité.

Une estimation consolidée des coûts du projet a été réalisée et est fiabilisée dans la suite des travaux :

À l'horizon 2040 et au-delà, l'ambition consolidée des investissements importants qui avaient été pré-identifiés dans la mission de projet est consolidée dans le cadre de la mission de projet. Aujourd'hui, au-delà des investissements déjà engagés sur le territoire, l'ambition cible à horizon 2040 est un investissement de plus de 124 millions d'euros. Afin d'alimenter des réflexions futures, de court, de moyen et de long terme du SERM, le projet prévoit des travaux permettant d'atteindre l'ambition cible du SERM à l'horizon 2040, et avec la mise en place de nouvelles solutions de mobilité.

Des objets prioritaires à financer pour renforcer la mobilité :

La ligne C du métro, qui assurera dans quel que cas des emplois et sera connectée à l'ensemble des aménagements ferroviaires au nord de Toulouse, est structurante et renforce l'attractivité du territoire. Ses avant-gares, et appelant son déploiement

A ce titre, des objets prioritaires ont été
dispositif à court terme au bénéfice des usagers
reste à finaliser. Il s'agit de :

- l'allongement des quais de la branche Ouest
capacitaires ;
- la construction d'une nouvelle halte à La
Alban, Lacourtenourt, Lalande-Eglise, au
Lespinasse (non-inscrits au programme des
SERM) ;
- la création d'un terminus partiel à La Va

Un cadre partenarial pour poursuivre la mise

Les partenaires ont décidé d'un cadre commun
SERM. Ce cadre permet d'assurer l'implication
système intégré à l'échelle du Bassin de Mo
compétences respectives.

Il repose sur les principes suivants :

- l'affirmation d'une volonté politique de
du SERM ;
- une priorisation des actions les plus eff
les usagers et de décarbonation des déj
d'évaluations socio-économiques et enviro
- un développement cohérent et intégré des
ressort géographique du SERM ;
- une implication mutuelle des partenaires
champs de compétence respectifs ;
- un travail collectif à mener pour aboutir
des projets de mobilité, tout en respecta

Le pilotage du projet s'articule autour :

- d'une gouvernance stratégique, permettant
cible, de l'ajuster en tant que de besoin
de coordination ; les 19 EPCI du territ
gouvernance ;
- dès l'obtention du statut de SERM, la mi
coordination, telle que prévue par la lo
d'ouvrage en charge des opérations liées
prendra d'abord un format souple, type
technique (COTECH), et une réflexion pour
Groupement d'Intérêt Public (GIP) dans u
réunies.

L'ensemble de ces éléments sont détaillés da
demande de statut attachés à la présente dél

Un dépôt du dossier en début d'année 2026 p
ministère des transports :

Outre la validation d'une vision partagée su
bassin de mobilité de Toulouse, l'obtention

- la mise en œuvre de ressources nouvelle
Gouvernement prévoit de déposer au Parl
conférence ambition France transports de
- la confirmation de l'intervention de SGP
Projets) ;
- l'éventuel fléchage de crédits d'Etat au

8 f W] g] c b

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Mobilité

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Décide :

5 f h] W` Y` %

D'autoriser le Président à signer tous les actes de l'express régional métropolitain auprès du ministre

5 f h] W` Y` &

D'approuver les engagements quant à la poursuite de la validation des éléments constitutifs du dossier de synthèse déposé auprès du ministre en vue de la poursuite de la démarche, notamment avec la participation de l'objectif de préparer la phase d'opérationnelle

Résultat du vote :

| | |
|---------------------------|-----------------|
| Pour | 131 |
| Contre | 1 (Mme MAURIN.) |
| Abstentions | 0 |
| Non participation au vote | |

Publié le : 17/02/2026

Reçu à la Préfecture le 17/02/2026

Ainsi fait et délibéré les jours et heures précitées.
Au registre sont les signatures de Monsieur le Président et de Monsieur le Vice-Président.
Le 17/02/2026 extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC